

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf du mois de juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville , Maire, Messieurs Joël Biaut , Olivier Charron, Didier Desages adjoints, Mesdames Sandrine Lapeyre, Sylvie Soubaigné, Monsieur Francis Monteiro.

Absents excusés: Dominique Barbé, Caroline Combe, Chantal Esteyries, qui a donné procuration à Madame le Maire, Fabrice Lantoine, qui a donné procuration à Joël Biaut.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Soubaigné

L'APPROBATION DES COMPTES-RENDUS des 10/04 et 15/05/2018.

II.POINT TRAVAUX :

A- Les allées : les travaux de remplacement du gravier, confiés à l'entreprise Chataigné sont terminés avec un rendu pleinement satisfaisant.

B- Basilique : retrait des échafaudages (ces derniers seront remontés à la rentrée, lors de la restauration des 4 statues de la façade). Madame le Maire va envoyer un courrier à l'entreprise HORY-CHAUVELIN pour la féliciter par rapport à la propreté laissée à la fin du chantier.

C- Le Luc : mise en place d'un portique réglementant l'accès au site par un portique : un premier devis a été présenté par l'entreprise Duporge ; un deuxième devis a été demandé par Mr BIAUT, à l'entreprise MALANBIC de Bazas. Le CM validera le moins-disant, en tenant compte du système de fermeture.

- Rambarde du chemin du Roy : le choix s'oriente vers une rambarde en rondins de bois avec pieds en acier.

-

D- Le stade : Etat des vestiaires : M. COSSON n'a toujours pas répondu à notre demande. Un courrier recommandé lui sera envoyé.

Les colonnes des douches sont encore sous garantie.

D'autre part, les menuiseries intérieures n'étant pas conformes au cahier des charges devront être remplacées par l'entreprise TCB.

E- Classes de la maternelle : il fait très chaud à l'intérieur ; est-ce un problème d'isolation ? Un avis va être demandé à l'entreprise A2CTP qui doit refaire les bandeaux en bois de l'extérieur.

F- Appartement de Mme Cavalié, locataire de la commune : sa porte d'appartement et la porte de l'immeuble ne ferment plus. Par ailleurs bien qu'il ait été demandé à plusieurs reprises aux 2 locataires de veiller à fermer la porte d'entrée de l'immeuble, celle-ci reste ouverte en permanence, entraînant de fait des dégradations dues à l'humidité. La pose d'un ressort de rappel pourrait être envisagée ; M. BERTACCA, serrurier, sera contacté, ainsi que M. GRUA pour le problème d'humidité.

G- Hygiène canine : les bornes d'hygiène canine ont été commandées.

H- Problème au FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) lors de la pose du gaz : l'entreprise SOBECA a été relancée car la traversée de route n'a pas été remise en état après les travaux.

Problème d'assainissement signalé par M. SOUCQ ; un diagnostic a permis de constater que la pompe se met en sécurité, du fait de la présence de lingettes dans les évacuations.

Lors du dernier orage, la pompe a disjoncté et nécessite un poste de télégestion (équipement en auto-gestion) pour sa remise en route ; la difficulté est que le réseau GSM est quasi nul et que les portables ne passent pas.

M. PAGOTTO de la SOGEDO, va proposer un devis au syndicat.

I- Terrain au-dessus du cimetière appartenant à la commune : présence d'un roncier qui tombe sur le mur du haut ; l'entreprise de faucardage va être contactée par M.CHARRON.

J- Caméras de vidéosurveillance : accord reçu ; les panneaux d'avis sont à terminer avant la mise en route.

III. DEMANDE D'ARRETE PAR LA COMMUNE DE SEMENS RD 19 (route du Roudey) :

La commune de Semens souhaite interdire la RD19 aux poids lourds de plus de 3T5 et sollicite la validation de cette décision par la municipalité de Verdélais.

Le conseil municipal indique qu'il faudra préciser « sauf services et desserte locale », notamment pour le camion des poubelles. Il signale également une erreur sur l'intitulé des RD et s'interroge sur la circulation des engins agricoles de plus de 5T. Des précisions vont être demandées à M. LARTIGAU, Maire de Semens.

IV. DEVIS :

L'entreprise A 2 CTP a proposé plusieurs devis validés par le Conseil municipal :

Devis n°1 : basilique : reprise de la couverture ST JOSEPH et changement des tuiles cassées : **435,29 euros**.

Devis n°2 : chéneau du Transept (dépose et pose d'éléments en zinc): **1005,37 euros**.

Ces devis vont être envoyés à la DRAC et seront pris en charge sur le budget entretien.

Devis n°3 : Fourniture et pose de bandeaux au-dessus de l'école : **825,00 euros** (un état des lieux de l'isolation au-dessus des classes sera également établi).

Le remplaçant de Joël FONTAINE va être contacté pour des travaux d'électricité et mise aux normes ; intervention validée.

V. DELIBERATION:

Nouveau cadre réglementaire concernant la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) et la création d'un service dédié au SDEEG : La maintenance des poteaux incendie, points d'eau, est assurée, gratuitement pour 2018, par le SDIS 33..

Le SDEEG a présenté un devis qui prendra en charge les futurs entretiens, à la suite d'une procédure d'appel d'offre. Délibération favorable sur le principe, mais des précisions sont demandées sur le coût.

VI. REVISION DU PDA (périmètre des abords) :

Périmètres de protection actuels : suite à la proposition de la DRAC de transformer le périmètre de protection en zonage parcellaire, le conseil municipal souhaite inclure le quartier BACHON dont une partie était exclue (y compris la propriété de M. Fournié).

VII.RECENSEMENT 2019:

La commune de Verdélais sera concernée par le recensement de la population en 2019.

Il est rappelé que les habitants auront la possibilité de répondre au questionnaire en ligne. Le référent sera Madame Annie BOUEY à la Mairie. Une réunion d'informations aura lieu à Bordeaux pour les élus le 20.09.2018.

Un agent recenseur sera désigné dans les prochaines semaines.

VIII.SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS :

Rappel : les subventions sont accordées aux associations ayant fourni un bilan moral et financier.

NOMS	Budget 2017	Budget 2018	
Ste des Fêtes	1500.00	1500.00	
Ste de Chasse	500.00	500.00	
Entente Sportive	2300.00		
CVLV lesponne	800.00	800.00	
Pop'danse	700.00		
Lucozart	700.00	700.00	
Parents élèves	500.00	600.00	
Musée		600.00	
FNACA	100.00	100.00	
Moulin de Cussol	900.00	900.00	
Roseau Macarien	100.00	100.00	
USEP			
Tennis de table	400.00	500.00	
Amicale S Pompiers	100.00	150.00	
SPA	404.00	406.00	
Boule Verdélaisienne			
Semens Cyclingteam			
Digues Ste Croix/V	500.00		
Digues St Maixant /V			
Adelfa	100.00	100.00	
Collège Pian			
Non affecté		12000.00	
Total affecté		6956.00	
total			

L'entente sportive n'ayant plus de bureau, la subvention reste en attente.

IX. DPU :

1. Vente d'une maison à usage d'habitation par M. et Mme BENESTY 4 rue des vignes à BERTRIC.

La Mairie ne préempte pas.

Rappel : le PLU interdit les caravanes et mobil homes sur les terrains.

X. COMPTES-RENDUS DE REUNIONS :

1. Conseil d'école du 19 juin 2018 :

Maintien des effectifs pour la rentrée scolaire, soit 142 enfants.

Madame le Maire a confirmé oralement aux parents, le passage à la semaine des quatre jours ainsi que la suppression du service du ramassage scolaire souhaitée par le RPIC.

Nouveaux horaires : 8H30-11H45 ; 13H45-16H30.

2. Rencontre avec M. DUCOS et SOULE du Centre Routier Départemental et GIRONDE RESSOURCES: le sérieux du rapport de la gendarmerie permet de faire avancer le dossier. Si la dangerosité des routes est validée par la commission, des subventions seront accordées par le département pour l'étude et les travaux. Afin de démarrer les travaux plus rapidement, la commune pourrait envisager d'autofinancer l'étude.

3. Conseil du Territoire du 20 juin 2018 : présence d'élus et d'entrepreneurs. Divers ateliers de réflexion ont été proposés.

4. Le PLUI : la commission s'est réunie à 2 reprises afin de vérifier et rectifier les cartes établies par le bureau d'études.

Il faut définir les enveloppes des périmètres bâtis. Les modifications effectuées ont été présentées à CITADIA, bureau d'étude mandaté par la CDC du Sud Gironde et du Bazadais.

D'autres rencontres seront organisées par thèmes (potentiel de densification, consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers...).

5. Fibre optique : rencontre avec l'entreprise CIRCET, mandatée par GIRONDE Numérique ; une armoire sera implantée à côté de la salle culturelle, dans le courant du troisième trimestre 2019. Tous les foyers seront équipés de la fibre optique. Les frais seront répartis entre la commune et la CDC.

6. M. BIAUT a assisté à une réunion du GEMAPI, le 25 juin 2018. La CDC reprend les compétences concernant la politique de protection contre les inondations. Des actions de communication et de prévention sont proposées, afin d'améliorer la connaissance du risque.

Une cartographie des risques va être créée ainsi qu'une exposition de photos des anciennes crues.

Afin de mener à bien cette politique de protection, une taxe sera imposée aux communes de la CDC SUD GIRONDE, soit un euro par habitant.

7. Le 25 juin 2018 : inauguration du Foyer d'Accueil Médicalisé pour jeunes adultes autistes.

8. Le 27 juin 2018 : Commission économique à Saint André du bois ; un recensement des terrains ou bâtiments disponibles sur les communes est en cours.

XI. QUESTIONS DIVERSES :

1. Syndicat du Dropt Aval : le comité syndical doit comprendre 7 titulaires et 7 suppléants. Verdélais fait partie des communes présentes dans les bassins versants pris en charge par le syndicat actuel qui disparaîtra en 2019 pour devenir l'EPAGE EPI Dropt.

M.CHARRON et BIAUT sont désignés titulaire et suppléant.

2. Marché de pays : prévu le 17 août prochain. L'animation musicale sera assurée par M. VINCENDO. La demande pour le compteur électrique a été faite.

Un nouveau point sur le matériel mis à disposition par les différentes communes doit être fait avec l'association Tourisme en coteaux macariens.

3. Réunion à prévoir avec le SICTOM au sujet du passage du camion à La Garonnelle.

4. Employés communaux : le contrat de M. Samuel KHERIS se termine en juillet 2018.

La reconduction de son contrat en remplacement de M. Bernard DURANDET, en arrêt de travail définitif, pourrait être envisagée. Toutefois, différents points devront être abordés avec l'intéressé concernant notamment le respect des consignes, les priorités de travail demandées et le relationnel avec certains administrés.

5. Nous avons été contactés par France Télévision au sujet de la retransmission télévisée de la messe du dimanche 22 juillet ; l'emplacement des camions, qui seront stationnés du vendredi 15h au dimanche 15h, a été défini. Le Conseil Départemental doit valider la fermeture de la Départementale.

Ce week-end étant celui de la fête du moulin, la Mairie prendra en charge les pancartes signalétiques concernant la fête de la moisson.

XII. CALENDRIER :

1. Prochain Conseil Municipal : le 11.09.2018

2. Le 18.07.18 à 18 heures 30: Réunion CDC pour la fibre optique.

3. Le jeudi 19.07.2018 à 18 heures 30 : Commission économique à la CDC.

4. Les 20,21 et 22 juillet 2018 : Fête de la moisson.

5. Le 22.07.18 : Messe de la Basilique télévisée.

6. Le vendredi 17.08.2018 : Marché de pays.

7. Le samedi 18.08.2018 : chants cosaques à la salle culturelle Toulouse Lautrec.

8. Le lundi 03.09.2018 : rentrée scolaire

9. Les 28,29 et 30 septembre, fête du village avec présence de forains et marché artisanal.

Levée de la séance à 23heures 52.